

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE
LEINS GARDONNENQUE**

Séance du 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin, à 20 heures 30.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Monsieur Michel MARTIN,

Présents : Membres titulaires : Jean-Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Patrick DEGONZAGA, Christine LEFEVRE, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENER, Joseph PAIR, Pierre LUCCHINI, Marie France RICORDEL, Daniel VOLEON, Marie Paule ARMAND, Jean Rémy SOLANA, Catherine BERGOGNE, Lionel CLERTON, Joseph ARTAL, Michel MARTIN, Gérard ALQUIER, Marie-Françoise MAQUART.

Membres suppléants : Aline BRUGUIERE

Excusés (sans suppléant) : Gérard GIRE, Monique MAURICE, Eric GERMAIN, Jean François BERTIER, Caroline SAUMADE, Laurent MARIOGE, Alex DUMAS, Damien BARRIAL.

Soit 19 membres ayant pris part au vote.

Le procès-verbal du 9 mai 2017

Délibération 1/4
Projet Educatif Territorial

Monsieur MARTIN rappelle que l'Etat, via la DDCS et l'Education Nationale, soutient financièrement la mise en place des activités périscolaires (ex - fonds d'amorçage aujourd'hui généralisé). Pour obtenir un éventuel financement des activités, les territoires doivent porter un projet éducatif (baptisé PEdT). La demande de financement prend donc la forme d'un document retraçant les ambitions éducatives d'un territoire sur 3 ans. Le Projet a été élaboré en concertation avec tous les partenaires éducatifs du territoire (structures, associations, Département, Etat...).

M. MARTIN propose de déposer la demande de subvention pour la période 2017-2020.

M. MARTIN rappelle les malentendus qui ont eu lieu en réunion plénière et regrette d'avoir fait porter par son adjointe le message de ne pas voter le PEdT, devant l'ensemble des partenaires. Il reconnaît que ce débat n'avait pas sa place lors de cette commission. M. MARTIN a fait porter la voix des Maires lors de cette réunion, il le pense, à tort. Il aurait agi différemment s'il avait été présent, il a pensé que l'engagement serait identique à celui pris avec OCEAN, financièrement. Il rappelle aujourd'hui qu'il ne faut pas confondre PEdT et contrat. Le territoire ne peut pas se passer des financements.

M. MARTIN a pu s'entretenir avec M. BARTHELEMY, qui aujourd'hui n'a pas d'informations sur l'évolution des TAP en septembre.

Globalement le Conseil syndical admet qu'il ne souhaite pas de remise en cause du PEdT mais que la problématique est celle des TAP, qui coûtent aujourd'hui « cher » pour une satisfaction moyenne. Hormis le PEdT, M. MARTIN réaffirme son attachement aux actions déjà mises en place sur le territoire.

M. MARTIN rappelle les objectifs précédents : mettre en place les ALAE, après avoir mis en place le reste, objectifs qu'il souhaite toujours garder en ligne de mire.

Les Maires sont inquiets du lien entre PEdT et financements.

Mme BERGOGNE rappelle qu'en fin de réunion de concertation, certains élus avaient demandé une réunion à minima de Bureau. Elle porte des questionnements sur le fonctionnement même de la commission. Mme BERGOGNE estime que les ordres du jour ne sont pas assez précis et peuvent créer de la confusion. Les délégués ont reçu deux convocations avec le même ordre du jour : « présentation du nouveau PEdT ». La première pour la commission enfance jeunesse, la seconde pour la réunion plénière de présentation, mais sans savoir qui serait présent en tour de table, elle pensait se retrouver à nouveau entre élus et pouvoir s'exprimer librement. Elle regrette également que la commission n'ait pas été sollicitée sur les horaires des TAP, mais que la discussion ait eu lieu directement en Bureau.

M. SOLANA réaffirme être « pour » un PEdT et « pour » les subventions. Mais pour lui, dans la mesure où les communes auront le choix, avec peut-être un avis du DASEN, où le gouvernement réduira les aides (maintien pour les communes « pauvres » seulement), et où le retour des questionnaires aux familles laisse entendre que tout le monde est favorable à la semaine de 4 jours, il souhaite mettre un terme aux TAP dès la rentrée.

M. SOLANA insiste également sur le fait qu'il n'est pas favorable aux ALAE, les agents Mairie s'occupent déjà de la cantine et de la garderie et M. SOLANA ne souhaite rien changer à ça.

Mme DE LUCA rappelle les mérites de l'ALAE mis en place sur Saint Geniès et le fait que pour très peu de changement (formations simples du personnel déjà en place), la commune a pu solliciter des financements CAF non négligeables.

Malgré ces arguments, et malgré le rappel qu'un PEdT est un projet, qu'il n'a pas de caractère obligatoire mais qu'il fixe simplement les orientations du territoire, que les ALAE peuvent être mis en place ou non de manière volontaire, avec l'aide technique du Syndicat, M. SOLANA s'oppose à l'axe 3 qui prévoit la mise en place des ALAE comme un objectif à atteindre sur les 3 ans du PEdT et souhaite que cela figure ainsi.

M. SOLANA souhaite fermement que le libre choix des communes en matière de TAP soit inscrit au PEdT.

Inquiet des coûts des actions mises en place depuis le 1^{er} janvier concernant les TAP, M. SOLANA rappelle à la Directrice que « ce n'est pas parce qu'un budget est voté qu'il faut le dépenser !! ».

Mme RICORDEL est convaincue qu'il y aura le libre choix des communes dès la rentrée 2017, d'autant que des communes se sont déjà engagées (Alès et Nice). Elle rappelle les problèmes de rythme pour les enfants, mais aussi le lobbying du tourisme qui

empêche de penser la réforme autrement (1/2 journée le samedi, réduction des vacances scolaires...).

M. LUCCHINI estime que le trouble est lié aux annonces du gouvernement, des délégations de parents et d'enseignants viennent le rencontrer et réclament le retour à 4 jours. Si le décret est promulgué en juin, il souhaite également une application en septembre.

M. SOLANA souhaite recevoir le document définitif du PEdT avant de le voter.

M. POUDEVIGNE souhaite également que le non engagement sur les TAP soit inscrit. Mme WUATHIER rappelle pourtant que le PEdT ne flèche pas les TAP.

Devant l'ampleur du débat et des incompréhensions, M. MARTIN ne fait pas voter la délibération, propose de reporter le vote à une date ultérieure et demande à ce que le PEdT soit transmis dans sa version complète aux délégués pour relecture.

Délibération 2/4 **Modification Pacte Syndical**

Monsieur Michel MARTIN, Président, explique que la commune de Collorgues envisage d'adhérer à la compétence « sport » pour l'utilisation du bassin de natation de Sauzet, à compter du 1^{er} septembre. Le cas peut se présenter également pour d'autres communes et d'autres compétences, en cours d'année. Il faudrait donc établir une règle commune qui permette de calculer une adhésion en cours d'année, qui viendrait compléter les dispositions du Pacte Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- De calculer les frais d'administration générale au prorata du nombre de mois d'adhésion (adhésion à compter du 1^{er} jour du mois suivant la date à laquelle la délibération a été rendue exécutoire) ;
- De calculer les cotisations liées à la compétence sport à taux plein pour une adhésion avant le 1^{er} mai, et à raison de 2/5^{ème} d'une année complète pour une adhésion après le 1^{er} mai.
- De calculer les cotisations des compétences petite enfance, enfance jeunesse, périscolaire, vie locale, Relais emploi, communication au prorata du nombre de mois d'adhésion.

Délibération 3/4 **Rallye photo**

Monsieur Michel MARTIN, Président, rapporte que la commission Vie Locale a préparé l'organisation du 1^{er} Rallye photo du Syndicat Mixte et propose d'attribuer des lots pour les gagnants, à savoir : 4 bons d'achats de 100 euros et 1 formation photo de 4h à 200 euros.

La commission a également proposé une inscription au Rallye à 2 euros pour les participants des communes membres et à 4 euros pour les extérieurs.

Seuls les adhérents du pôle Vie Locale prennent part aux délibérations

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver ces propositions, et autorise le Président à modifier la régie de recettes en ce sens.

Délibération 4/4 **Bourses au permis**

Monsieur Michel MARTIN, Président, rapporte qu'Isabelle PAYEN a pu rencontrer 1 jeune candidat à la bourse au permis. Ce jeune a un projet professionnel et propose une action au sein du territoire :

- Bénéficiaire de St Geniès : organisation d'une soirée mexicaine à l'Espace Jeunes

Monsieur MARTIN propose d'attribuer au candidat la bourse de 250 €uros précédemment votée lors du conseil syndical du 13 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition, et d'accorder donc la bourse au candidat.

Divers

Location de locaux à Nîmes Métropole : Monsieur MARTIN rappelle qu'à la demande des services Eau et Assainissement de NM, le Conseil syndical avait proposé la location de deux bureaux du Syndicat au 1^{er} janvier 2017 (à 500 euros par mois, charges comprises).

NM n'avait finalement pas souhaité y donner suite au 1^{er} janvier, reportant une éventuelle installation au 1^{er} avril.

C'est finalement en juin que le Syndicat reçoit une proposition de location, à compter du 1^{er} juillet et pour une durée de 6 mois seulement. La convention ne prévoyant aucune condition de reconduction au-delà.

M. MARTIN propose de ne pas s'engager pour une durée si courte, compte-tenu notamment que cela impliquera beaucoup de rangement pour rendre disponibles ces deux bureaux pour un enjeu très restreint. Si NM envisage une installation longue durée, dans ce cas l'offre initiale sera maintenue. Aujourd'hui le Conseil syndical préfère décliner l'offre.

Collecte des Ordures Ménagères : M. LUCCHINI souhaite vérifier si les Maires sont satisfaits du ramassage des Ordures Ménagères. Sur sa commune, les oublis se répètent. M. POUDEVIGNE à Gajan a rencontré le même problème récurrent. Il a contacté les services de NM qui lui ont répondu que le problème venait du contrat qu'ils avaient passé avec la Société OCEAN pour les remplacements. Les GPS de l'entreprise ne contiendraient pas toutes les rues. M. LUCCHINI va contacter rapidement NM à ce sujet.

Matériel : La Directrice rappelle que la gestion du matériel devient de plus en plus difficile, pour assurer le maintien en bon état : le local mis à disposition par NM est trop petit pour la quantité de matériel actuelle (200 barrières de ville, 100 barrières de taureau, 9 barnums, 110 m² d'estrade, des gradins, des tapis de danse, une remorque...); les agents communaux s'entendent encore trop souvent entre eux pour se prêter le matériel (impossible parfois de savoir où il se trouve vraiment !); peu acceptent de jouer le jeu du rendez-vous (parfois jusqu'à 1 h de retard, parfois les agents viennent en dehors d'un rdv et laissent le matériel devant la porte, à l'extérieur dans l'enceinte d'un bâtiment dont le portail reste ouvert !!, etc.).

- Aujourd'hui, et dans ces conditions, 10h de travail mensuel devient insuffisant pour l'agent technique qui aura à se charger du matériel : soit chacun joue le jeu, soit il conviendra de proposer un autre contrat de travail (emploi avenir, CAE, mi-temps ?).
- Trouver un local (à louer, à acheter ou à construire) devient une priorité. L'aménagement d'un espace suffisant pourra permettre de déplier et entretenir les bâches, de réutiliser la remorque aujourd'hui immobilisée...
- Acheter un élévateur semble nécessaire pour l'optimisation de l'espace (mezzanines actuellement), mais aussi pour raccourcir les temps de chargement / déchargement et éviter les manipulations lourdes et difficiles par les agents.

La séance est levée à 22h30